

portée, soit les missiles balistiques SS-4, SS-5 et SS-20 et les missiles de croisière SSC-X-4 (entreposés mais pas encore déployés), du côté soviétique, et les Pershing-II et les GLCM, du côté américain, ils devront être détruits dans les trois ans.

Les mesures détaillées de vérification prévues dans le Traité font aussi de ce dernier un instrument historique. En effet, chaque camp postera pendant treize ans des inspecteurs à l'extérieur d'une usine de fabrication de missiles, sur le territoire de l'autre (en Union soviétique, ce sera l'usine de Votkinsk où sont assemblés les SS-20 et SS-25, et aux États-Unis, l'usine de Magna (Utah) où l'on construisait autrefois les Pershing-II). C'est la première fois que de telles dispositions sont acceptées. Pendant treize ans, également, chaque camp pourra effectuer sur place, moyennant un court préavis, des inspections dans toutes les installations ayant servi à l'entreposage, à la réparation, à la mise en place et au déploiement des missiles à portée intermédiaire; cela comprend plus de 100 établissements aux États-Unis, en Europe occidentale, en URSS et en Europe de l'Est. On pourra effectuer vingt inspections de ce genre par année civile au cours des trois premières années d'existence du Traité, quinze par année pendant les trois années ultérieures, et dix par année au cours des cinq dernières années. En outre, une usine produisant des lanceurs pour GLCM pourra être inspectée, de part et d'autre, après un court préavis. La durée du Traité même est illimitée. Dans les 30 à 90 jours qui suivront son entrée en vigueur, chaque camp sera autorisé à inspecter toutes les bases opérationnelles de missiles et de soutien de l'autre camp, pour vérifier combien il y a de lanceurs de missiles, de structures de soutien et d'équipements connexes.

La grande majorité des observateurs ont fait l'éloge du Traité, mais d'aucuns l'ont critiqué pour les motifs suivants : il ne vise qu'une petite partie des missiles des superpuissances; les cibles qui étaient visées par les FNI sont toujours sous la menace d'autres systèmes d'armes; l'OTAN est maintenant vulnérable face aux forces classiques du Pacte de Varsovie; et les clauses sur la vérification ne sont pas suffisantes pour garantir le respect intégral du Traité.